District d'Yverdon N° CH 5937 N° VD 386

COMMUNE DE VUGELLES-LA-MOTHE

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

PLAN DE ZONES LA MOTHE ECH: 1:1000

Yverdon le 14. 6. 91

René Tosti Architecte
1431 Vugelles-La-Mothe

Burri & Perreten Ing. civils EPF SIA
1400 Yverdon-Les-Bains

1
APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
LE 9 AOUT 1989
LE SYNDIC LE SECRETAIRE

4
ADOPTE PAR LE CONSEIL GENERAL
LE 29 AOUT 1989
LE PRESIDENT LE SECRETAIRE

2
SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU 12 mars AU 12 avril 1990

5
APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT DU
CANTON DE VAUD
LAUSANNE LE 23 OCT. 1992

3
L'ATTESTENT AU NOM DE LA MUNICIPALITE
LE SYNDIC LE SECRETAIRE

6
L'ATTESTE LE CHANCELIER

LEGENDE

Coordonnees 534.300/186.200

- ZONE AGRICOLE
- SECTEUR DE SECURITE (Ne concerne pas la Mothe)
- AIRE FORESTIERE
- ZONE VILLAGE (Aires de prolongement habita.)
- ZONE VILLAGE PROTEGEE (Ne concerne pas la Mothe)
- AIRE D'IMPLANTATION
- ZONE INTERMEDIAIRE (sans affectations particulieres)
- ZONE ARTISANALE
- ZONE ARCHEOLOGIQUE
- ZONE D'UTILITE PUBLIQUE (Ne concerne pas la Mothe)
- LIMITE DES CONSTRUCTIONS
- SURFACE SUR LAQUELLE LES BATIMENTS PEUVENT ETRE TRANSFORMES

Le plan d'affectation approuvé par le Conseil d'Etat le 02 octobre 1920 est à radier

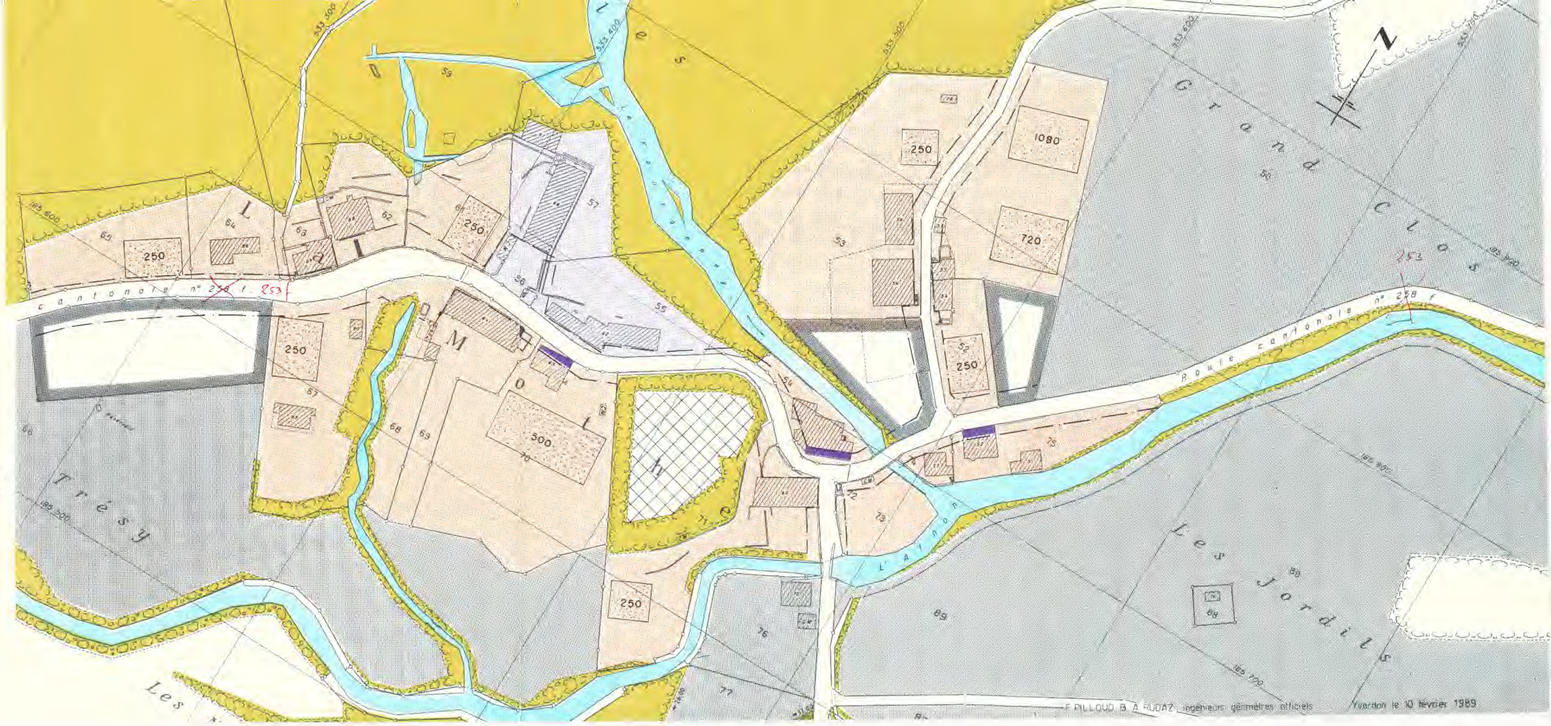

F. PILLOUD & A. RUDAZ ingénieurs géomètres officiels Yverdon le 10 février 1989